

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2021_3_3



Date de convocation :
25 mars 2021

Date d'affichage :
25 mars 2021

OBJET :

**Délégation au Maire de la
compétence relative aux
marchés publics**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune ORADOUR

Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BAILLARGEAU Olivier, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BERTRAND Pascal, Mme MONToux Carole

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire expose aux conseillers que les dispositions de l'article L 2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Vu l'article L 2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur Le Maire des délégations prévues par l'article L 2111-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal d'ORADOUR, après en avoir délibéré, **décide** de donner délégation au Maire de la commune d'Oradour, Didier LAVERGNE, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire rendra compte des décisions qu'il a pris dans le cadre de cette délégation lors de chaque réunion obligatoire du conseil municipal (conformément à l'article L2122-23 du CGCT).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

